

## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 mai 2014  
Français  
Original : anglais

### Session de fond de 2014

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions de coordination, questions relatives  
au programme et autres questions :  
rapports des organes de coordination**

### **Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2013**

#### *Résumé*

Le présent rapport récapitule les principales activités de coopération interorganisations relevant du mandat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) menées en 2013. Il revient sur les principales activités que le Conseil a engagées pour favoriser une approche cohérente dans les domaines stratégique, opérationnel et administratif, l'objet étant d'intensifier la coordination des initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies et contribuer ainsi à l'action des organes intergouvernementaux. Il expose de plus les mesures prises pour accentuer la cohérence et la coordination des préparatifs des conférences et sommets des Nations Unies et de la suite qui leur est donnée à l'échelle du système. En 2013, le Conseil, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, a axé ses travaux sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015; sur l'application, par les organismes des Nations Unies, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul); sur l'intensification, à l'échelle du système, de la coordination des activités touchant l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015; sur la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et, enfin, sur les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 mai 2014).

\*\* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



Soucieux d'améliorer l'efficacité et l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies, le Conseil, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), a décidé, à titre de priorité absolue, de s'assurer que l'examen quadriennal complet de ces activités était suivi d'effet de manière cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies, en mettant l'accent fermement sur les domaines prioritaires à fort impact. Pour ce qui est des questions administratives et de gestion concernant l'ensemble du système, le Conseil, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, s'est penché sur la modernisation de la gestion des ressources humaines et l'amélioration des pratiques de fonctionnement. Le présent rapport expose enfin les activités de coordination entre les travaux du Conseil et celles d'autres organes à financement conjoint.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Préparatifs et suite donnée, à l'échelle du système, aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies . . . . .	5
A. Moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .	5
B. Coordination de la contribution du système des Nations Unies à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015 . . . . .	6
C. Consolidation de l'action menée par le système des Nations Unies en vue de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 . . . . .	8
D. Soutien aux petits États insulaires en développement . . . . .	9
III. Renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques . . . . .	9
A. Prise en compte des droits de l'homme dans l'action menée par le système des Nations Unies . . . . .	10
B. Contribuer aux migrations internationales et au développement . . . . .	11
C. Promotion de mesures coordonnées en faveur des jeunes . . . . .	11
D. Cybercriminalité et cybersécurité . . . . .	12
E. Faciliter l'action menée par le système des Nations Unies en ce qui concerne les changements climatiques . . . . .	13
IV. Renforcement de l'efficacité, de l'efficience, de la cohérence et de l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement . . . . .	14
V. Améliorer les fonctions administratives et de gestion du système des Nations Unies et innover en la matière . . . . .	15
A. Modernisation de la gestion des ressources humaines . . . . .	16
B. Améliorer les modèles d'activité des entités du système des Nations Unies . . . . .	17
C. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	18
VI. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité . . . . .	19
VII. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes à financement conjoint . . . . .	20
VIII. Conclusions . . . . .	20
 Annexe	
Récapitulation de la suite donnée aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16) . . . . .	22

## I. Introduction

1. Comme le Conseil économique et social l'a demandé dans sa résolution 2008 (LX), le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait aussi suite aux dispositions du paragraphe 4 b) de sa résolution 64/289 de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du CCS dans le rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination, et ce pour promouvoir un dialogue plus efficace. Le présent rapport porte sur l'année 2013.

2. Comme le prévoit la résolution 68/20, par laquelle l'Assemblée faisait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16, chap. III.A), le présent rapport décrit les principales activités engagées sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat en vue d'accentuer la cohérence et la coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour exécuter les mandats qui leur ont été confiés par les organes intergouvernementaux.

3. Dans cette même résolution, l'Assemblée, ayant fait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du CPC, faisait valoir l'importance des travaux du Conseil au regard de la cohérence et de la coordination au sein du système des Nations Unies, notamment par des mesures efficaces à l'appui des priorités nationales, conformément aux mandats confiés par les organes intergouvernementaux. Se félicitant en particulier de l'action que le Conseil menait en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, elle soulignait qu'il importait de coordonner, au sein du système des Nations Unies, l'établissement et le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Elle notait que les travaux du Conseil en faveur de l'harmonisation et de la simplification des pratiques de fonctionnement contribuaient à améliorer l'efficacité de l'action menée et à réduire la charge que représentaient les tâches administratives et les procédures. Elle observait qu'il importait de faciliter l'accès des pays en développement et des pays en transition à la passation de marchés, conformément aux règles et réglementations en vigueur. Enfin, elle rappelait que les États Membres accordaient une grande importance à la transparence des activités du Conseil et elle invitait ce dernier à continuer d'intensifier la concertation avec eux.

4. Les problèmes ardues auxquels la communauté internationale doit faire face ne cessent de se complexifier et de se diversifier, et ils prendront une nouvelle dimension avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, prévue pour 2015. Soucieux d'aider les États Membres à relever ces défis, le Conseil tire parti de la coordination des compétences très variées dont dispose l'ensemble du système des Nations Unies.

5. Le Conseil, également soucieux d'accentuer la transparence de ses travaux, a remanié son site Web ([www.unsceb.org](http://www.unsceb.org)) et il dialogue avec les États Membres, de manière tant formelle qu'informelle, tout au long de l'année. Il poursuit sa concertation avec d'autres organismes à financement conjoint, en particulier la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection.

6. En 2013, le Conseil a accueilli en son sein de nouveaux membres : MM. Li Yong (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) et Mukhisa Kituyi (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), M<sup>me</sup> Phumzile Mlambo-Ngcuka (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et M. Roberto Carvalho de Azevêdo (Organisation mondiale du commerce).

## **II. Préparatifs et suite donnée, à l'échelle du système, aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies**

7. Tout au long de la période à l'étude, le Conseil, comme l'Assemblée générale l'en a prié, s'est employé à coordonner les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le cadre des préparatifs des conférences et réunions au sommet des Nations Unies et des mesures prises pour y donner suite : suivi du Sommet du Millénaire des Nations Unies, établissement du programme de développement pour l'après-2015, exécution du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Il a, à cet effet, présenté des contributions conjointes et intensifié la cohérence de l'action du système aux fins de la mise en œuvre des décisions prises à l'issue de ces conférences et réunions.

### **A. Moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

8. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a mobilisé, à l'échelle mondiale, des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des êtres les plus pauvres. Malgré cela, et en dépit d'importantes avancées, de nombreux pays éprouvent des difficultés à atteindre certains objectifs avant la date butoir (2015). Celle-ci approchant rapidement, le Conseil a décidé, à l'issue de sa deuxième session ordinaire de 2012, d'inclure à l'ordre du jour de chacune des sessions qu'il tiendra d'ici à 2015 l'examen de l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement. Regroupant les dirigeants des organismes des Nations Unies sous la présidence du Secrétaire général, le Conseil est en mesure de tirer parti des points forts, des compétences et des connaissances spécialisées de ces organismes en vue d'accentuer la cohérence de leur action et de faire en sorte qu'ils soient unis dans l'action en faveur de la réalisation de ces objectifs cruciaux aux niveaux mondial, régional et national. Soucieux d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil s'est engagé à mettre en œuvre une méthode audacieuse en vue de surmonter les problèmes qui se posent et contribuer de toute urgence et de façon cohérente à l'action que mènent les pays pour obtenir des résultats tangibles. Comme indiqué plus haut, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 68/20, fait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du CPC (A/68/16) et donc celles concernant le rapport du Conseil des chefs de secrétariat. Elle s'est ainsi félicitée de ce que le Conseil ait décidé d'examiner périodiquement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays, apportant ainsi son appui aux États Membres (voir la résolution 68/20, par. 5, et A/68/16, par. 230).

9. Cet examen est mené par des administrateurs généraux, sous la direction du Secrétaire général et la coprésidence de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et du Président du Groupe de la Banque mondiale. Il permet de recenser les goulets d'étranglement qui entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de déterminer les mesures concrètes que les organismes des Nations Unies doivent prendre pour aider les pays à obtenir des résultats tangibles. Il ne fait pas double emploi avec les dispositifs de suivi en place : il s'agit ici d'intensifier l'appui du système des Nations Unies à la réalisation des plans d'action décidés par les pays pour accélérer la réalisation des objectifs, au moyen de la coordination des compétences techniques et opérationnelles fournies par l'ensemble des organismes.

10. Les deux premiers cycles d'examen ont été menés à bien en 2013. Le Conseil a analysé les progrès accomplis dans la réalisation de trois des objectifs du Millénaire pour le développement dans les huit pays suivants : Niger, République-Unie de Tanzanie et Burkina Faso (objectif 1 : faim et pauvreté); Ghana, El Salvador, Indonésie et Kirghizistan (objectif 5); et Népal (objectif 7 : assainissement). Les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les directeurs de la Banque mondiale pour ces pays ont collaboré à cet effet avec les membres du Conseil afin de trouver les moyens permettant d'accélérer la réalisation de ces objectifs.

11. Dans l'ensemble, les équipes de pays des Nations Unies ont considéré que cet examen leur avait été utile pour envisager d'un regard neuf les stratégies de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays. Cet examen a aussi été l'occasion d'intensifier sur le terrain la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement et la Banque mondiale. Les membres du Conseil ont présenté toute une série de propositions susceptibles d'amplifier le concours des organismes à la réalisation des objectifs dans les pays concernés, de favoriser une meilleure harmonisation de leurs programmes et de faciliter le partage des connaissances entre les équipes des différents pays dans les domaines pertinents.

## **B. Coordination de la contribution du système des Nations Unies à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015**

12. Les États Membres ont, en 2013, proclamé non seulement leur engagement à redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi leur détermination à élaborer pour l'après-2015 un programme de développement ambitieux fondé sur ces objectifs. Comme l'Assemblée générale en a décidé dans sa résolution 68/6, qui renferme le Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce programme doit être le moyen pour la communauté internationale de s'engager encore plus résolument dans l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable par la mise en œuvre d'une stratégie cohérente qui prenne en compte de façon équilibrée les trois piliers du développement durable, ce qui suppose l'élaboration d'un cadre unique et d'une série d'objectifs qui soient universels et applicables à tous les pays. Les États Membres comptent sur l'appui robuste du système des Nations Unies tout au long de l'action qu'ils mèneront pour établir ce programme, lequel tiendra compte de tous et privilégiera la dimension humaine.

13. Soucieux d'aider les États Membres à définir un programme de développement pour l'après-2015 qui soit cohérent, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a pris l'initiative de lancer, à l'intention des multiples intervenants concernés, une campagne de sensibilisation novatrice, l'objet étant de faciliter un débat mondial qui viendrait nourrir les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et les délibérations du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

14. Cette initiative, en cours, offre à tout un chacun la possibilité de s'exprimer, les pauvres et les exclus faisant à cet égard l'objet d'une action soutenue. À ce jour, près de 2 millions de personnes à travers le monde ont ainsi échangé leurs points de vue sur ce qu'elles attendent d'un cadre mondial de développement. Les consultations se sont tenues dans le cadre de débats nationaux animés par les équipes de pays des Nations Unies, en collaboration avec les pouvoirs publics, la société civile et d'autres partenaires, de consultations thématiques mondiales et de l'enquête mondiale des Nations Unies pour un monde meilleur (My World) (voir [www.myworld2015.org/?lang=fr](http://www.myworld2015.org/?lang=fr)), ainsi que sur le site Web « Le monde que nous voulons 2015 » (voir [www.worldwewant2015.org/fr](http://www.worldwewant2015.org/fr)).

15. À l'issue des consultations nationales, les équipes régionales du GNUM et les commissions régionales de l'ONU ont organisé des consultations qui ont élargi la représentation des pays dans les dialogues multipartites. Les résultats préliminaires de l'initiative en cours sont exposés dans les rapports du Groupe intitulés *La conversation mondiale a commencé : de nouveaux points de vue pour un nouvel agenda du développement* et *Un million de personnes choisissent le monde qu'ils veulent : un avenir durable et la dignité pour tous*, consultables sur le site Web « Le monde que nous voulons ».

16. Tout au long de 2013, le Comité de haut niveau sur les programmes a contribué aux travaux d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 en ce sens qu'il a aidé le Conseil des chefs de secrétariat à favoriser la cohérence au sein du système des Nations Unies et à aborder de manière intégrée les enjeux et les possibilités d'action que soulèvent la conception du rôle des organismes des Nations Unies et leur contribution compte tenu de l'évolution de la politique de développement. Le Comité a ainsi dégagé un point de vue commun aux organismes sur les recommandations et conclusions énoncées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 (*Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*), qui a été pris en compte par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/67/257). Les organismes des Nations Unies, souscrivant aux principales conclusions et recommandations du Groupe, adhèrent aux cinq grandes réorientations transformatrices préconisées pour l'établissement du programme de développement pour l'après-2015, qui devra être universel. Ces réorientations portent sur les points suivants : a) ne laisser personne de côté; b) placer le développement durable au cœur des débats; c) transformer l'économie pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance partagé; d) consolider la paix et créer des institutions efficaces, transparentes, responsables et accessibles pour tous; e) créer un nouveau partenariat mondial.

17. Le Comité de haut niveau a de plus présenté un document de synthèse, accompagné de réflexions approfondies et d'une analyse critique, destiné à aider le Conseil des chefs de secrétariat à examiner plus avant les incidences, sur le plan des politiques et des institutions, d'un programme de développement pour l'après-2015 qui serait transformateur, universel et axé sur le développement durable. Parmi les grands enjeux mis en évidence, il est apparu impératif d'assurer la prise en compte systématique, dans les politiques relatives aux trois piliers du développement durable, des aspects du mandat des organismes des Nations Unies touchant la paix et la sécurité, le développement, la défense des droits de l'homme et la primauté du droit. À la session qu'il a tenue en novembre 2013, le Conseil s'est penché sur des questions d'importance majeure exigeant de ces organismes une appréhension, une connaissance et une prise de position communes, notamment pour ce qui était du principe d'universalité, de la relation entre les objectifs de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement restants à atteindre, et des moyens d'exécuter le programme.

18. Le Conseil est parvenu à la conclusion que, pour continuer à contribuer de façon efficace à l'action des États Membres, le système des Nations Unies devait s'unir face aux enjeux touchant la conception, les procédures et les aspects opérationnels du programme de développement durable à venir. À cet effet, il a engagé ses organes subsidiaires à réfléchir ensemble aux divers moyens d'aider au mieux la communauté internationale au moment où elle s'évertue à mettre en place de nouvelles priorités de développement à caractère universel et axées sur le développement durable, ainsi qu'à y donner suite au niveau des pays. Cinq aspects interdépendants ont été dégagés, qui sont jugés critiques au regard du programme de développement pour l'après-2015 : a) le principe d'universalité; b) l'intégration; c) l'égalité; d) les droits de l'homme; e) la révolution en matière de données. Les incidences de ces éléments sur l'action des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement ainsi que certains facteurs d'accélération possible du changement seront analysés plus avant en 2014.

### **C. Consolidation de l'action menée par le système des Nations Unies en vue de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

19. Les pays les moins avancés, qui sont les plus pauvres des pays en développement, sont aux prises avec des difficultés sans égal sur les plans économique, social et environnemental. L'engagement du CCS en faveur de ces pays et de l'exécution du Programme d'action d'Istanbul découle de sa déclaration de soutien à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue du 9 au 13 mai 2011 à Istanbul. Le Comité de haut niveau sur les programmes a décidé d'analyser, à l'occasion de l'examen quinquennal, les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'institutionnalisation des objectifs du Programme d'action.

20. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 67/220, invité le Secrétaire général à intégrer au Comité de haut niveau le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés, lequel relève du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'assurer la coordination et le suivi nécessaires de l'application du Programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à

inscrire systématiquement l'application du Plan d'action d'Istanbul à l'ordre du jour du CCS. Le Conseil a donc, à sa première session ordinaire de 2013, prié le Comité de haut niveau de réfléchir, en collaboration avec le Groupe consultatif et le Bureau du Haut-Représentant, aux moyens de consolider l'exécution du Programme d'action.

21. À sa vingt-sixième session, tenue en octobre 2013, le Comité de haut niveau a fait sienne une proposition du Bureau du Haut-Représentant relative à l'appui du système des Nations Unies à l'exécution du Programme d'action au moyen d'un arsenal de mesures, visant notamment à aider les organismes qui n'ont pas encore été en mesure de le faire à intégrer les objectifs du Programme dans leur programme de travail. Le Comité doit examiner cette question quant au fond au cours de sa trentième session, devant se tenir en 2015.

#### **D. Soutien aux petits États insulaires en développement**

22. Les petits États insulaires en développement, au nombre de 38, se trouvent situés dans les Caraïbes, le Pacifique, l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont, dans diverses résolutions, souligné qu'il importait d'examiner et de consolider l'efficacité, la cohérence et la coordination de l'aide du système des Nations Unies à ces pays. Dans la plus récente d'entre elles, la résolution 68/238, l'Assemblée demande de nouveau que le soutien apporté par les organismes des Nations Unies à ces États soit renforcé et prie le Secrétaire général d'assurer la coopération interinstitutions ainsi que la participation effective et l'harmonisation de l'action des organismes des Nations Unies pour que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Apia en septembre 2014, puisse atteindre ses objectifs.

23. À sa deuxième session ordinaire, tenue en novembre 2013, le Conseil des chefs de secrétariat a décidé d'organiser une manifestation parallèle ayant pour thème celui de la Conférence, à savoir « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables ». Il s'agit de montrer que les organismes des Nations Unies agissant ensemble peuvent contribuer de façon tangible au développement durable des petits États insulaires. En 2014, avant la tenue de la Conférence, le Comité de haut niveau se penchera sur les moyens d'étayer au mieux l'action visant à accentuer la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur de ces États et présentera des recommandations y relatives pour examen par le Conseil.

### **III. Renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques**

24. En 2013, le CCS a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la cohérence des politiques et la coordination des programmes, en particulier dans les domaines des migrations internationales et du développement, de la jeunesse, des droits de l'homme, de la cybercriminalité et de la cybersécurité, ou encore des changements climatiques. Ces activités menées à l'échelle du système l'ont été en application des mandats intergouvernementaux confiés au CCS et ont été guidées par la vision stratégique adoptée par le Comité de haut niveau sur les programmes, qui décrit un certain nombre de nouveaux enjeux

qui méritent d'être examinés dans le cadre du système des Nations Unies (voir CEB/2013/1, annexe III).

#### **A. Prise en compte des droits de l'homme dans l'action menée par le système des Nations Unies**

25. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), a réaffirmé l'importance que revêt le respect des droits de l'homme pour le développement durable, la paix et la sécurité, et le maintien de l'état de droit. Sur la base des progrès réalisés ces dernières années en matière de transversalisation des droits de l'homme dans l'action menée au titre du développement, les efforts déployés pour intégrer ces droits aux travaux du système des Nations Unies ont trouvé leur aboutissement en 2013, avec le lancement du plan d'action « Les droits avant tout » du Secrétaire général, traduction de l'engagement renouvelé par les Nations Unies de préserver les droits de l'homme partout dans le monde. En réponse, le CCS, par l'entremise de ses mécanismes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), s'est attaché encore davantage à favoriser la cohérence des politiques dans le domaine des droits de l'homme. Il a réaffirmé sa détermination à faire respecter les principes des Nations Unies en la matière, qui ont été énoncés dans la Charte et systématisés dans les conventions relatives aux droits de l'homme et dans la déclaration adoptée sous les auspices des Nations Unies et entérinée la déclaration du Secrétaire général du 22 novembre 2013, intitulée « Renouveler notre engagement en faveur des peuples et des buts des Nations Unies ».

26. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes engagées par l'Organisation dans les domaines des droits de l'homme et du développement ont ouvert de nouvelles possibilités de mobiliser et d'appuyer les États Membres afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de droits de l'homme et atteignent leurs objectifs propres en matière de développement. En resserrant les liens de nature synergique entre développement, paix, sécurité et droits de l'homme, le GNUD a favorisé la cohérence et la coordination des politiques dans le domaine de la transversalisation des droits de l'homme et il a accéléré la mise en œuvre de stratégies essentielles qui visent au renforcement des corrélations normatives et opérationnelles entre les entités du système des Nations Unies, notamment grâce à la mise en place de conseillers pour les droits de l'homme dans les bureaux des coordonnateurs résidents, à l'amélioration des directives fournies et à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer les résultats obtenus par les équipes de pays des Nations Unies s'agissant de la transversalisation des droits de l'homme. Le GNUD s'est également investi dans la mise en œuvre du plan d'action « Les droits avant tout » en donnant pour instruction à chaque équipe de pays des Nations Unies de donner l'impulsion voulue à l'exécution de toutes les composantes du plan intéressant le pays dans lequel elle était présente.

27. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies se sont employées à venir en aide à un nombre croissant d'États Membres nécessitant un appui pour renforcer les moyens à leur disposition pour s'impliquer dans les mécanismes de défense des droits de l'homme mis en place par les Nations Unies, notamment l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, et pour intégrer

les normes et obligations internationales relatives aux droits de l'homme dans les stratégies et processus nationaux de développement.

28. En s'inspirant de l'action fructueuse menée par les équipes de pays des Nations Unies, le GNUD a publié un recueil de pratiques optimales, *Mainstreaming Human Rights in Development: Stories from the Field* (Intégration des droits de l'homme dans les programmes de développement : histoires vécues sur le terrain), pour faire en sorte que l'information, les connaissances et les compétences de pointe sur le plan technique soient partagées de façon optimale, car il s'agit là d'une composante importante de la vision stratégique du Groupe pour consolider la transversalisation des droits de l'homme au niveau national et faire la démonstration que cette approche est susceptible de jouer en faveur du développement durable.

## **B. Contribuer aux migrations internationales et au développement**

29. Consciente des corrélations importantes et complexes qui existent entre les migrations internationales et le développement et de la nécessité de faire face aux problèmes que posent les migrations pour les pays d'origine, de transit et de destination, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/219, a décidé de tenir un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement les 3 et 4 octobre 2013. Au paragraphe 7 de cette même résolution, elle a également invité les organisations du système des Nations Unies et autres entités compétentes à contribuer aux travaux préparatoires du dialogue de haut niveau et à prendre part au dialogue proprement dit.

30. À l'invitation de l'Assemblée générale, le CCS a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en collaboration avec le Groupe mondial sur la migration, de proposer des recommandations et des objectifs de résultat en vue du dialogue de haut niveau. Les initiatives suivantes ont été suggérées : a) aller de l'avant en ce qui concerne les volets droits de l'homme et développement humain de la question des migrations; b) enrichir la base de connaissances et de données factuelles; c) prendre systématiquement en compte les migrations dans les politiques et les plans de développement nationaux et dans le programme de développement pour l'après-2015; d) renforcer la mobilisation et la coopération inter-États et multipartite; e) rechercher des solutions aux problèmes nouveaux. Le Conseil les a approuvés à sa première session de 2013 et s'est également félicité de la production d'une publication conjointe intitulée *International Migration and Development: Contributions and Recommendations of the International System* (Migrations internationales et développement : contributions et recommandations du système international) ([www.unsceb.org](http://www.unsceb.org)), qui a été lancée parallèlement à la tenue du dialogue de haut niveau.

## **C. Promotion de mesures coordonnées en faveur des jeunes**

31. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse, adopté par l'Assemblée générale en 1995, propose un plan directeur et des orientations concrètes pour une action à mener au niveau national et pour l'obtention de l'appui de la communauté internationale aux fins de l'amélioration du bien-être des jeunes partout dans le

monde. À plusieurs reprises, les États Membres ont demandé que le système des Nations Unies continue d'agir de façon coordonnée pour favoriser l'épanouissement des jeunes selon une optique plus cohérente, globale et intégrée – tout récemment encore dans les résolutions 66/121 et 68/130 de l'Assemblée générale.

32. Donnant effet à la décision adoptée par le CCS en avril 2012 de prendre de nouvelles mesures pour améliorer la coordination de l'action menée au sein du système au titre des enjeux intéressant la jeunesse, le Comité de haut niveau sur les programmes a confié au Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, sous l'égide du Département des affaires économiques et sociales et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la tâche d'élaborer un Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse.

33. Inspiré du Programme d'action mondial pour la jeunesse, le Plan d'action prévoyait que les entités du système œuvrent conjointement dans les domaines de l'emploi, du développement de l'esprit d'entreprise, de l'intégration dans la vie politique, de l'engagement civique et de la protection des droits, de l'éducation (y compris toutes les dimensions de l'éducation à la sexualité) et de la santé des jeunes. Dans chacun de ces domaines thématiques, des engagements, des mesures et des indicateurs ont été définis pour permettre le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, puis entérinés dans des mandats reçus d'instances intergouvernementales, à commencer par le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Sur recommandation du Comité de haut niveau sur les programmes, le CCS a approuvé le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse à sa première session ordinaire d'avril 2013. Il est attendu de ce plan d'action qu'il rende les programmes nouveaux ou existants du système des Nations Unies mieux adaptés aux besoins des jeunes et qu'il favorise une action commune en matière de programmes.

34. Toujours sous la direction du Département des affaires économiques et sociales et du FNUAP, le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes a alors élaboré des directives pour l'exécution du Plan d'action ainsi qu'une stratégie de communication visant à le faire connaître parmi les entités du système des Nations Unies, aux niveaux national et régional.

## **D. Cybercriminalité et cybersécurité**

35. Dans la société moderne, tout se tient, ce qui a pour effet d'accélérer le commerce, d'ouvrir de vastes possibilités au développement et de rendre les individus de tous les pays interdépendants, comme jamais auparavant. Toutefois, les mêmes technologies dont les gouvernements, les entreprises du secteur privé et une proportion croissante de la population mondiale dépendent chaque jour sont porteuses de risques en matière de sécurité et de respect de la vie privée. Conscient que la cybersécurité et la cybercriminalité sont une source de préoccupation qui va s'intensifiant au sein des organismes des Nations Unies, le CCS, par l'entremise de son Comité de haut niveau sur les programmes, a approuvé un cadre d'action sur la cybersécurité et la cybercriminalité à l'échelle du système en novembre 2013. Ce cadre établit un certain nombre de principes pour l'élaboration de programmes liés à la cybercriminalité et à la cybersécurité, mais aussi pour une meilleure coordination entre les entités des Nations Unies dans ce domaine, à l'appui des États Membres.

36. Lorsqu'il a procédé à l'examen des dispositifs existants en matière de sécurité informatique, à sa deuxième session ordinaire en novembre 2013, le CCS s'est concentré sur le rôle que pouvaient jouer les entités du système des Nations Unies, tant collectivement qu'au plan individuel, à l'appui des délibérations intergouvernementales intéressant la cybersécurité, la cybercriminalité et les politiques d'information. Le Conseil est convenu que ces entités travailleraient ensemble à l'élaboration d'une stratégie intégrée et cohérente, applicable à l'échelle du système, afin d'aider les divers organismes impliqués à relever les défis associés à la cybersécurité, à la cybercriminalité et aux politiques d'information.

## **E. Faciliter l'action menée par le système des Nations Unies en ce qui concerne les changements climatiques**

37. La promotion de l'action en matière de changements climatiques constitue une priorité des États Membres et du Secrétaire général. En 2013, le système des Nations Unies, par l'entremise du Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité de haut niveau sur les programmes, a intensifié ses travaux pour faciliter la coordination et la cohésion des activités liées aux changements climatiques à l'échelle du système.

38. L'échange d'informations au sujet des mesures prises dans le système à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour honorer les engagements pris en matière de changements climatiques, ainsi que la diffusion des enseignements tirés de l'expérience acquise, ont été des activités importantes du CCS. À la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue du 11 au 22 novembre 2013 à Varsovie, le système des Nations Unies a organisé une réunion de haut niveau sous l'égide du Conseil, présidée par le Secrétaire général, et coordonné une série de réunions parallèles organisées conjointement par des entités du système. La réunion de haut niveau du CCS, sur le thème « Le système des Nations Unies en tant que catalyseur de l'action en matière de changements climatiques : promotion d'un développement durable à faible émission de carbone », avait pour objet d'intensifier la dynamique enclenchée par le Secrétaire général dans le but d'apporter la preuve qu'un développement durable peu générateur de carbone pouvait aboutir à des résultats impressionnants sur les plans économique, social et de l'environnement au niveau national, tout en contribuant à atténuer les changements climatiques à l'échelle planétaire.

39. Par l'entremise de son Groupe de travail sur les changements climatiques, le Comité de haut niveau sur les programmes a également intensifié la collaboration dans un certain nombre de domaines de programme. Plusieurs initiatives menées conjointement par des entités du système ont été approfondies ou développées au cours de 2013, notamment le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), l'agriculture climatiquement rationnelle, l'assortiment d'options pour le financement de l'action climatique, le Cadre mondial pour les services climatologiques et la plateforme de services de formation à l'« Unité d'action des Nations Unies » en matière de changement climatique (CC:Learn). Le Groupe de travail est également à l'origine de deux initiatives nouvelles : une équipe spéciale sur la gestion des risques urbains et pour des villes climatiquement rationnelles a été chargée de promouvoir la programmation

conjointe de projets et d'initiatives interinstitutions axés sur le climat dans les villes; une initiative interinstitutions sur les données spatiales intégrées pour la planification de l'adaptation a vu le jour, dont le but est de venir enrichir les évaluations de vulnérabilité et la planification de mesures d'adaptation au moyen de la constitution d'un cadre commun de données spatiales en rapport avec le climat.

#### **IV. Renforcement de l'efficacité, de l'efficience, de la cohérence et de l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement**

40. En réponse à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le GNUD a déterminé qu'il était primordial d'assurer une mise en œuvre cohérente de l'examen quadriennal complet dans l'ensemble du système en insistant sur les domaines de forte incidence. Il a conçu le premier plan d'action commun du GNUD pour l'examen quadriennal complet, et plusieurs entités du système ont aligné leurs nouveaux plans stratégiques sur les principes de l'examen quadriennal, qu'il s'agisse de son contenu ou de l'échéancier qui y est associé.

41. Comme l'avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2013/5, le Département des affaires économiques et sociales – en collaboration avec le GNUD et le Comité de haut niveau sur la gestion – a élaboré au titre de l'examen quadriennal un cadre de suivi et d'établissement de rapports applicable à l'échelle du système, qui est bien délimité, repose sur des données factuelles et présente un bon rapport coût-efficacité, tout en imposant une charge minimale aux gouvernements et au système des Nations Unies pour ce qui est de l'établissement de rapports.

42. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale au paragraphe 140 de sa résolution 67/226, le GNUD a conçu des instructions standard pour les équipes de pays des Nations Unies choisissant de mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action ». Ces instructions constituent non seulement un outil essentiel pour promouvoir la coordination opérationnelle et l'efficacité de l'action des équipes de pays, mais aussi un moyen de renforcer la cohérence et l'harmonisation entre, d'une part, les orientations générales définies au Siège et, d'autre part, les besoins recensés et l'action menée en conséquence sur le terrain.

43. Sur la base des instructions standard, le GNUD et le Comité de haut niveau sur la gestion ont défini un ensemble de 36 mesures – qu'ils ont classées par ordre de priorité – à entreprendre par le Siège de l'ONU pour mieux épauler des services d'appui regroupés et diversifier les options possibles en la matière au niveau national. Ces mesures ont été consignées dans un plan d'action pour le Siège et comportent des initiatives dans les domaines des achats, des technologies de l'information et des communications, des ressources humaines, de la logistique et des transports, de la vérification des comptes, des finances et des locaux communs.

44. En réponse à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, qui encourage les États Membres qui contribuent aux ressources autres que les ressources de base à donner la priorité aux mécanismes de financement communs, thématiques et conjoints aux niveaux mondial, régional et national, le GNUD a lancé le fonds « Delivering Results Together » (Obtenons des

résultats ensemble), successeur du guichet de financement élargi de l'initiative Unis dans l'action. Le nouveau fonds appuie les programmes des Nations Unies couronnés de succès dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui appliquent l'initiative Unis dans l'action et ont établi un Fonds du programme « Unis dans l'action » qui fonctionne au niveau national.

45. En réponse à la même résolution, qui appelait aussi les organismes de développement des Nations Unies à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs programmes de pays, le GNUD a arrêté un certain nombre de principes et de normes communs pour les systèmes d'indicateurs de l'égalité des sexes. Le Groupe a publié des directives sur ces indicateurs à l'intention de toutes les équipes de pays des Nations Unies, qui encadreront le développement d'une approche cohérente et efficace pour le suivi des ressources affectées à la réalisation de l'égalité des sexes et qui permettront de rendre compte à l'échelle du système de l'utilisation qui est faite des fonds consacrés à la promotion de l'égalité des sexes.

46. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans l'optique de l'examen quadriennal complet, le GNUD a considéré comme une priorité d'améliorer encore l'efficacité du fonctionnement du système des coordonnateurs résidents. À cet effet, il a renforcé le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents de sorte que leurs compétences soient mieux alignées sur les besoins, les priorités et les problèmes propres à chaque pays de programme. Le code de conduite et les directives pour les relations de travail des équipes de pays des Nations Unies – qui tiennent compte des nouvelles activités prescrites dans le cadre de l'examen quadriennal complet – sont deux outils essentiels pour le renforcement de l'exercice de leur responsabilité mutuelle par les coordonnateurs résidents au niveau national.

47. En réponse à une demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2013/5 et comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet, le GNUD est parvenu à conclure un accord qui fera date, sur une modalité de financement centralisé à l'appui du système des coordonnateurs résidents, aux niveaux mondial, régional et national. Cette modalité de financement repose sur la mutualisation des coûts entre toutes les entités membres du Groupe à l'échelle du système et elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il s'agit de faire en sorte que les coordonnateurs résidents disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat.

## **V. Améliorer les fonctions administratives et de gestion du système des Nations Unies et innover en la matière**

48. À sa vingt-cinquième session, en mars 2013, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé son plan stratégique pour 2013-2016, définissant ses objectifs prioritaires et ses réseaux pour les trois à cinq années à venir. Parmi les principaux aspects de ce plan stratégique, on peut citer les activités prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet. Le plan stratégique du Comité de haut niveau transpose dans les faits le souhait exprimé par les États Membres de voir la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies renforcées grâce à la redéfinition et à l'optimisation des fonctions d'administration et de gestion – de manière à rendre les organismes du

système plus réactifs et plus souples dans l'exécution de leurs mandats en matière de programmes.

## **A. Modernisation de la gestion des ressources humaines**

49. Le programme du Comité de haut niveau sur la gestion pour ce qui est de la gestion des ressources humaines a pour objectif principal la poursuite de la mise en place d'une fonction publique internationale qui soit indépendante, neutre, hautement qualifiée et motivée, et capable de répondre à l'évolution incessante des demandes de la communauté internationale. En 2013, le Comité a poursuivi l'application de l'Accord interorganisations concernant la mutation, le détachement ou le prêt de fonctionnaires entre les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en matière de traitement et indemnités, adopté par les entités du système des Nations Unies en 2012. En particulier, le Comité a examiné les pratiques en vigueur en matière de mobilité interorganisations, afin de recenser les blocages existants et de proposer des solutions qui permettraient de les surmonter. Il a créé un Groupe de travail interorganisations chargé de proposer des mesures concrètes en vue de l'instauration d'un cadre juridique et procédural solide pour les mutations, les détachements et les prêts entre organisations, tant au Siège que dans les lieux d'affectation hors Siège.

50. Par l'entremise du Comité de haut niveau sur la gestion, le CCS a également engagé une série d'échanges entre ses entités membres sur la mise en œuvre de pratiques de référence en matière de gestion de la performance. En se fondant sur les travaux que le Groupe de travail sur le suivi du comportement professionnel mène de façon continue, les membres du CCS ont présenté et examiné les enseignements positifs tirés de la gestion de la performance d'équipes et de fonctionnaires à l'aide de telles pratiques.

51. En réponse à l'Assemblée générale, qui avait demandé – dans ses résolutions 62/208 et 64/289 – que se poursuive l'harmonisation des procédures de gestion des ressources humaines, un projet pilote encourageant l'adoption de pratiques de recrutement normalisées sur le terrain a été mené à bonne fin et il est actuellement mis en place dans un certain nombre d'autres pays à titre expérimental, en vue de son adoption à l'échelle mondiale. Des outils ont été créés pour simplifier le recrutement conjoint et accélérer ainsi la procédure, mais aussi pour faciliter la mobilité des fonctionnaires recrutés sur le plan national et du personnel des services généraux qui travaillent sur le terrain dans les pays qui ont adopté les principes d'« Unis dans l'action » à titre expérimental.

52. Le secrétariat du CCS a continué à jouer un rôle de coordonnateur pour les questions de méthodologie et à actualiser régulièrement les barèmes des traitements du personnel engagé pour une période de courte durée pour assurer des services d'interprétation, de traduction et des services connexes. Le secrétariat a calculé et publié les taux de rémunération nets des interprètes et traducteurs tous les six mois.

## **B. Améliorer les modèles d'activité des entités du système des Nations Unies**

53. Le plan stratégique du Comité de haut niveau sur la gestion pour 2013-2016 présente l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement comme une activité essentielle du Comité. Il est centré sur les services communs ou partagés, sur l'amélioration des pratiques communes en matière d'achats et sur d'autres initiatives visant à améliorer l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies. Les mesures prévues au titre de ce domaine prioritaire sont conformes à ce qu'a prescrit l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet (rationalisation interne des activités, cadres interinstitutions, mise en place de services d'appui communs et renforcement de la collaboration en matière d'achats). L'étude préalable sur l'interopérabilité du progiciel de gestion intégré lancée sous l'égide du Réseau Technologies de l'information et des communications relève elle aussi de ce domaine prioritaire et constitue une réponse directe aux dispositions pertinentes de l'examen quadriennal.

54. Plusieurs initiatives en cours, qui portent sur les services de trésorerie communs, continuent de donner des résultats tangibles dans les quatre domaines clefs que sont les services bancaires, les investissements (y compris la gestion des risques), les changes et les paiements. Des négociations ont été engagées auprès des quatre banques avec lesquelles travaillent les Nations Unies dans le but d'instaurer des accords de portée mondiale qui permettraient de réaliser des économies d'échelle accrues. Des négociations ont également été engagées sur de nouveaux accords bancaires communs pour les pays qui présentent un volume de transactions élevé et versent des redevances d'un montant important.

55. Le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a lancé un projet visant à élaborer des définitions communes des frais de fonctionnement, en accordant l'attention voulue aux différents modes de fonctionnement des organisations du système des Nations Unies, ce qui constitue une réponse directe aux prescriptions relevant de l'examen quadriennal complet à cet égard.

56. Le réseau de fournisseurs du Comité de haut niveau sur la gestion a lancé divers projets en matière de renforcement des services communs, comme les achats groupés de véhicules et la collaboration pour les achats réalisés sur place à Genève, Rome, New York et Copenhague. Le réseau de fournisseurs du Comité a également poursuivi ses travaux d'élaboration d'outils et de méthodes pour faciliter les achats conjoints et communs au niveau national. En collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, le Comité appuie le développement des capacités locales des équipes de pays des Nations Unies de mettre en œuvre de nouvelles approches pour les achats effectués conjointement, que ces diverses initiatives ont rendues possibles, notamment au moyen de programmes de formation de formateurs.

57. En 2013, un nouveau système d'agrément des fournisseurs a été instauré sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (<https://www.ungm.org>). Ce nouveau système devrait améliorer l'accès des fournisseurs de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition aux appels d'offres lancés par les entités du système. En outre, il rationalise les procédures d'achat, d'où une réduction du temps qui y est consacré et une amélioration de l'efficacité des opérations d'achat.

58. Conscients de l'importance particulière que revêt l'appui aux activités opérationnelles de développement, le Comité et le GNUD ont poursuivi leur coopération étroite : il s'agit d'améliorer les modèles d'activité et de rendre les processus de gestion et d'administration plus cohérents et compatibles à l'échelle du système des Nations Unies, afin de réaliser des gains d'efficacité tout en améliorant la qualité des prestations, et de susciter les changements de comportement et de styles de gestion nécessaires pour moderniser le cadre de travail.

59. À cet égard et comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet, on continue d'améliorer la qualité, l'efficacité et la rentabilité des services d'appui dans les pays de programme, aussi le GNUD a-t-il expérimenté un nouvel outil commun – la stratégie des Nations Unies relative aux modalités de fonctionnement – qui doit servir de cadre stratégique à moyen terme pour regrouper les services d'appui dispensés dans 11 pays. Cette stratégie repose sur les règles et réglementations harmonisées mises au point par le Comité de haut niveau sur la gestion pour développer les services d'appui intégrés au niveau national et se concentre sur la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité dans les domaines des achats, des technologies de l'information et des communications, de la logistique et des transports, des ressources humaines et de la gestion des bâtiments.

60. Le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe ont également pris la direction des activités menées au titre de l'élaboration d'un centre de services commerciaux intégrés et lancé un dispositif de services commun à l'échelle du système des Nations Unies à Brasília. Ce dispositif, qui devrait être opérationnel en 2015, permettra de réaliser des économies notables grâce à des gains d'efficacité accrus et à des coûts de transaction réduits.

61. Enfin, sous l'égide du Département de la sûreté et de la sécurité, le CCS a continué d'enregistrer des progrès s'agissant des questions liées à la sûreté et à la sécurité du personnel, en particulier grâce à l'examen et à l'approbation de politiques nouvelles et actualisées, qui ont été élaborées avec la participation active de tous les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

### **C. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public**

62. Depuis l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)<sup>1</sup> en 2006 par le système des Nations Unies – par l'entremise du Comité de haut niveau sur la gestion (CEB/2006/3) –, 21 entités du système ont effectué avec succès la transition vers ces normes. Dix d'entre elles ont rendu leurs premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et ont obtenu en retour une opinion sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes en 2013. Les 11 organisations qui avaient adopté les normes IPSAS dans les années antérieures ont elles aussi encore obtenu des opinions sans réserve au sujet de leurs états financiers. Trois organisations censées adopter les normes en 2014 ont fait des progrès notables sur cette voie, puisqu'elles ont franchi un certain nombre d'étapes essentielles et respectent

---

<sup>1</sup> Les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ont été élaborées de façon indépendante et leur application est considérée comme la pratique optimale en matière d'information financière pour les entités du secteur public.

l'échéancier prévu dans leurs plans de mise en œuvre respectifs. Ces résultats attestent la capacité du système des Nations Unies d'adopter les normes IPSAS et de rester durablement en conformité avec leurs prescriptions, afin d'améliorer la qualité de son information financière et de renforcer la transparence et la mise en jeu de la responsabilité.

63. On ne met plus tant l'accent, désormais, sur la mise en œuvre des normes IPSAS proprement dite. On s'attache plutôt à encourager les entités du système à pérenniser la conformité de leurs états financiers à ces normes et à tirer parti des avantages qu'elles présentent. Certaines des activités menées dans le prolongement de l'adoption des normes présentent des difficultés. Les entités concernées continuent d'échanger des données d'expérience et de mettre à profit les enseignements qui en sont tirés, de façon bilatérale et par l'entremise du Groupe de travail des normes comptables. En 2013, celui-ci a organisé quatre groupes de discussion dirigés par certains de ses membres et appuyés par l'équipe IPSAS à l'échelle du système, avec pour mission de réfléchir aux retombées positives et aux coûts récurrents liés à la mise en application des normes IPSAS, à l'état des contrôles internes, à la communication financière sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et sur la constatation des produits d'opérations sans contrepartie directe.

## **VI. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité**

64. Donnant effet aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 68/20 de l'Assemblée générale, et comme le Comité du programme et de la coordination le lui a demandé au paragraphe 232 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16), le Conseil des chefs de secrétariat a continué, tout au long de la période à l'étude, d'échanger et de communiquer avec les États Membres par des voies aussi bien officielles qu'informelles. C'est ainsi que son secrétariat a organisé, à l'intention du Conseil économique et social, quatre réunions officielles d'information sur les travaux du CCS, respectivement en février, mai, juillet et décembre 2013. Le CPC a été informé des principales activités du CCS en juin 2013. Enfin, le Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté, le 5 février de la même année, un exposé informel sur l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

65. Le Conseil des chefs de secrétariat a par ailleurs enrichi les informations sur ses travaux publiées sur son site Web ([www.unsceb.org](http://www.unsceb.org)), dont une nouvelle version a été lancée en mars 2013, tenant compte des attentes des divers groupes d'utilisateurs. Les améliorations apportées concernent les contenus, les outils de navigation et de recherche, la présentation, l'exploitabilité et la performance.

66. L'une des principales avancées obtenues au cours de la période considérée concerne la présentation des statistiques des organismes des Nations Unies. Le lancement du projet relatif à l'harmonisation des pratiques en matière de statistiques financières a permis d'affiner la définition des données, d'en améliorer la collecte et de mieux présenter visuellement celles relatives aux recettes et aux dépenses de chaque organisme ainsi que de l'ensemble du système. Faisant fond sur ces bons résultats, le Conseil a entamé les travaux relatifs à l'harmonisation de la présentation des statistiques agrégées sur les ressources humaines et les achats. Ces nouveaux

éléments, qui seront mis en place au cours de 2014, seront présentés selon les dernières techniques de visualisation exploitées par le système des Nations Unies.

67. De plus, l'annuaire des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies, qui était auparavant consultable sur l'extranet du système des Nations Unies, a été transféré sur le site Web du Conseil en décembre 2013. Ce transfert s'est accompagné d'une révision des données, et des correspondants sont chargés, dans chaque organisation, de le tenir à jour. L'exécution des tâches de publication en est désormais décentralisée.

## **VII. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes à financement conjoint**

68. Le Conseil, par l'entremise de ses organes subsidiaires, prend une part active aux travaux tant de la CFPI que du CCI.

69. Le Réseau Ressources humaines du Conseil participe largement et depuis longtemps aux débats de la CFPI. En 2013, le Réseau a décidé d'apporter sa contribution à l'examen général de l'ensemble des prestations offertes par le régime commun des Nations Unies, ses coprésidents participant aux travaux du groupe de contact chargé de l'élaboration d'un plan de travail circonstancié à cette fin. Le Réseau a également participé aux débats de la Commission relatifs à l'âge réglementaire du départ à la retraite.

70. L'étroite collaboration entre le Conseil et le CCI s'est poursuivie, d'autant que les États Membres avaient prié le Corps commun de se pencher davantage sur des aspects touchant l'ensemble du système. Le CCI a été invité, aux fins de l'élaboration de ses rapports, à se concerter avec les organes du Conseil. C'est ainsi que le Comité de haut niveau, par l'entremise du Réseau Achats, a contribué à l'établissement du rapport sur les accords d'achat à long terme conclus par les organismes des Nations Unies et, par l'entremise du Réseau Technologies de l'information et des communications, au rapport sur les progiciels de gestion intégré. Le Réseau Ressources humaines, pour sa part, a participé à l'élaboration de rapports concernant les ressources humaines. Ces exemples témoignent de la participation régulière des organes subsidiaires du Conseil à l'établissement des rapports des inspecteurs.

71. Le Conseil a par ailleurs aidé le Corps commun à recenser les questions touchant l'ensemble du système des Nations Unies devant être inscrites à son programme de travail.

## **VIII. Conclusions**

72. Il est indispensable de coordonner de manière efficace les activités touchant la programmation, la gestion et les aspects opérationnels de l'exécution des mandats confiés par les organes intergouvernementaux aux organismes des Nations Unies si l'on veut que le système puisse obtenir des résultats qui répondent aux enjeux mondiaux. En 2013, le Conseil, sous la direction du Secrétaire général, a contribué à l'action menée par les organismes pour agir ensemble dans la cohérence et la concertation.

73. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies exige une action cohérente et concertée de la part des organismes des Nations Unies, et son suivi s'accompagne d'importantes directives à l'intention du Conseil et de ses organes subsidiaires. Le Conseil a donc, en 2013, de nouveau accordé un rang de priorité élevé à l'amélioration et la rénovation des tâches d'administration et de gestion du système, et des progrès ont été accomplis en matière de gestion des ressources humaines ainsi que de simplification et d'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

74. Au cours de la période considérée, le Conseil a intensifié la concertation et les échanges avec les États Membres, comme en témoignent les diverses réunions d'information et présentations organisées par son secrétariat et par les hauts responsables du Comité de haut niveau sur la gestion. En remaniant son site Web, il a accentué la transparence de ses activités et le respect du principe de responsabilité vis-à-vis des États Membres. La collaboration avec d'autres organismes de coordination à financement commun s'est poursuivie, et le Conseil a en particulier resserré ses liens de coopération avec le CCI et la CFPI en ce qui concerne des aspects d'intérêt commun.

## Annexe

### **Récapitulation de la suite donnée aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16)**

---

#### *Conclusions et recommandations*

Le Comité a réaffirmé l'importance qu'il y a à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et s'est félicité de ce que le Conseil examine périodiquement les progrès accomplis sur la voie de ces objectifs au niveau des pays ainsi que de l'appui qu'il fournit aux États Membres (par. 230).

Le Comité a souligné que le Conseil avait un rôle déterminant à jouer pour ce qui est d'assurer un appui coordonné à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de la préparation et du suivi du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, conformément aux mandats intergouvernementaux pertinents. Dans cette optique, il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de lui rendre compte, dans le rapport annuel d'ensemble qu'il lui présentera à sa cinquante-cinquième session, sur des modalités permettant de renforcer ce rôle pour promouvoir la cohérence des politiques au sein du système des Nations Unies afin d'assurer une action coordonnée et efficace pour le traitement des multiples questions que ce programme mondial soulève du point de vue de son contenu, de sa gestion et de son exécution (par. 231).

---

#### *Suite donnée*

En 2013, le Conseil a, dans le cadre de deux cycles d'examen, analysé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les huit pays suivants : Burkina Faso, El Salvador, Ghana, Indonésie, Kirghizistan, Népal, Niger et République-Unie de Tanzanie. Il continuera d'observer la suite donnée aux engagements pris à cette occasion. Il examinera régulièrement et jusqu'en 2015 les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Conseil a favorisé la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies en vue d'aider les États Membres à élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Il a, à cet effet, dégagé un point de vue commun aux organismes sur les recommandations et conclusions énoncées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 qui a été pris en compte par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/67/257). Il a facilité un débat mondial pour nourrir les travaux des organes intergouvernementaux sur le programme de développement pour l'après-2015. Enfin, il a étudié les incidences qu'aurait, sur le plan des politiques et des institutions, l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015 qui serait universel. En 2014, il continuera à réfléchir aux moyens d'aider au mieux la communauté internationale à élaborer ce programme ainsi qu'à y donner suite au niveau des pays.

Le Comité a réaffirmé qu'il importe de poursuivre le dialogue entre le Conseil et les États Membres en vue de continuer à améliorer la transparence des activités du Conseil et le respect du principe de responsabilité vis-à-vis des États Membres et il a pris note des efforts que le Conseil fait à cet égard, en particulier de l'amélioration de son site Web. Il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'assurer la poursuite de ces efforts (par. 232).

Le Comité a pris acte des travaux du Conseil relatifs à l'harmonisation et à la simplification des pratiques de fonctionnement et était heureux de constater que des possibilités ont été exploitées pour réaliser des gains d'efficacité et réduire la charge que représentent les tâches administratives et les procédures. À ce propos, il a demandé à être informé des progrès à l'avenir et recommandé que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur la nécessité de continuer à mieux traiter cette question (par. 233).

Le Comité a noté que certaines de ses recommandations que l'Assemblée générale avait approuvées n'avaient pas été appliquées et donc recommandé une nouvelle fois que l'Assemblée appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, sur les sujets de préoccupation suivants :

a) La nécessité de veiller à ce que les activités et initiatives du Conseil, notamment celles qui ont trait à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, y compris l'initiative « Unis dans l'action », telle que définie dans la section IV.C de la résolution 67/226, soient conformes aux mandats intergouvernementaux;

b) La nécessité de veiller à ce que les mesures prises par le Comité de haut niveau sur la gestion soient davantage en harmonie avec les orientations fixées par les organes délibérants des Nations Unies, y compris dans le domaine des achats (par. 234).

Le Conseil, soucieux d'accentuer la transparence de ses travaux et le respect du principe de responsabilité, dialogue, de manière tant formelle qu'informelle, avec les États Membres du Comité du programme et de la coordination et du Conseil économique et social. Il a par ailleurs enrichi les informations sur ses travaux publiées sur son site Web remanié, auquel des améliorations ont été apportées, qui concernent les contenus, les outils de navigation et de recherche, la présentation, l'exploitabilité et la performance.

En mai 2013, le Comité de haut niveau sur la gestion a présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des informations actualisées sur ses travaux, notamment sur son programme de travail ainsi que sur les résultats obtenus concernant les initiatives en cours ou ayant été menées à bien.

Comme recommandé à l'issue de l'examen quadriennal, le GNUD a rationalisé les procédures relatives à l'initiative « Unis dans l'action » en se fondant sur les procédures opérationnelles permanentes des équipes de pays des Nations Unies pour les pays qui souhaitent se joindre à l'initiative, et il a élaboré un plan d'action en vue de surmonter les problèmes et de dégager les goulets d'étranglement rencontrés au niveau des services de siège, l'objectif étant d'assurer la mise en œuvre efficace de l'initiative. À la session qu'il a tenue en octobre 2013, le Comité de haut niveau sur la gestion a passé en revue les activités inscrites à son plan stratégique et les a confrontées aux mandats confiés par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 et dans d'autres résolutions. Il est apparu que la totalité de ces activités, y compris celles concernant les opérations d'achat, étaient conformes en tous points aux mandats reçus.

À propos du résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses conclusions et recommandations qui figure en annexe au rapport, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de faire le nécessaire pour que, à l'avenir, ces résumés soient améliorés et établis sur la base de données factuelles (par. 235).

Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de continuer à faciliter l'accès des pays en développement et des pays en transition à la procédure de passation des marchés des organismes des Nations Unies, conformément aux règles et réglementations en vigueur (par. 236).

Le Conseil s'est employé à améliorer la présentation et le contenu du récapitulatif de la suite donnée aux conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport du CPC, et il a, à cet effet, donné plus de précisions sur ses travaux.

Par l'entremise du Réseau Achats, le Comité de haut niveau sur la gestion a continué de mettre l'accent sur l'élargissement de la base de données Fournisseurs. Les procédures d'agrément des fournisseurs ont été simplifiées avec l'aide du Comité et, depuis novembre 2013, les fournisseurs peuvent solliciter l'agrément en ligne sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté un rapport circonstancié sur les opérations d'achat du système des Nations Unies, qui fait apparaître que la proportion de fournisseurs originaires de pays en développement et de pays à économie en transition ne cesse d'augmenter. En 2012, année la plus récente examinée dans le rapport, 61,7 % des achats du système des Nations Unies ont été effectués dans des pays en développement et des pays à économie en transition, soit une progression de 2 % par rapport à 2011. Ce rapport, ainsi que des données exhaustives sur les achats sont disponibles sur le site Internet du Conseil.